

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 juillet 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 juillet 2018 à 19 heures 15 sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal TURRI.

Etaient présents : Mmes Anne BEZARD, M. Jean Luc MULLER, Mmes Estelle FERINI LEWALD et Aurélie LEGRAIN M. Roland ZELLER, Mme Rachel BUTSCH, MM. Alexis BASSO et Fabrice KLEITZ et Christian FUCHS

Absent excusé: M. Jean Maxime POMMERY

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue cordialement les membres présents et les remercie pour leur présence.

En application de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DESIGNE Madame Marie Madeleine KEIFLIN, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, le Conseil Municipal passe immédiatement à l'examen des différents points inscrits.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 5 juin 2018
2. Affaires financières
 - 2.1. Redevance et droits de passage dus par les opérateurs de communication électroniques pour l'occupation du domaine public
 - 2.2. Affectation de dépenses
3. Urbanisme
 - 3.1. Permis de construire
4. Personnel communal
 - 4.1. Emplois saisonniers
5. Rapport Eau et Assainissement 2017
6. Communications et Informations

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 juin 2018

Le compte rendu de la séance ordinaire du 5 juin 2018 a été transmis in extenso à tous les membres. Ne faisant l'objet d'aucune observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2° AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Redevances et droits de passage dus par les opérateurs de communication électroniques pour l'occupation du domaine public.5.

Exposé :

« Le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques) a fixé les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et, en particulier, a encadré le montant de certaines redevances [cet encadrement était prévu, auparavant, par le décret du 30 mai 1997 qui a fait l'objet d'une annulation partielle par le Conseil d'Etat au mois de mars 2003 (*Conseil d'Etat, 21 mars 2003, SIPPAREC*)].

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances fixés par le gestionnaire du domaine doivent tenir compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire » tout en ne devant pas excéder ceux indiqués dans le texte (cf. tableau ci-après). Les installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile...) sont exclues du champ d'application de ce texte. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

FIXE les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2018, comme suit :

Montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2018 ARTERES * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)		AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (€ / m ²)
		Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	39,28	52,38	Non plafonné	26,19
Domaine public non routier communal	1 309,40	1 309,40	Non plafonné	851,11

2.2. Affectation de dépenses

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'inscrire la facture ci-après à l'état de l'actif de la commune en dépenses d'investissement les factures de MANUTAN Collectivités d'un montant de 1 740,05 € et 218,19 € concernant l'achat de tables, de chaises et de casiers pour l'école en raison du nombre importants d'élèves à la rentrée prochaine.

3° URBANISME

Monsieur Jean Luc MULLER communique la demande de Permis de Construire déposée par Monsieur Loïc NINI pour la mise en place d'une toiture de terrasse sur sa propriété sise 4B rue de Magstatt le Haut.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

EN PREND acte.

4° PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire PROPOSE comme les années précédentes de faire appel à des emplois saisonniers pour divers travaux extérieurs (entretien ; espaces verts....).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le recrutement, par l'intermédiaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin, d'emplois saisonniers durant la période courant du 15 juin au 30 septembre qui seront répartis en fonction de la charge de travail.

HABILITE Monsieur le Maire à signer les conventions relatives et tous documents s'y rapportant.

5° RAPPORT EAU ET ASSAINISSEMENT 2017

En application des articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire PRESENTE le rapport annuel sur le service public d'eau potable et d'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE ce rapport 2017 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

6° COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

6.1 HABITS DE TRAVAIL DE L'AGENT COMMUNAL

Le nouvel agent communal Gérard SPADARO a travaillé pendant quelques semaines à Steinbrunn le Haut. Cette Commune l'avait équipé de 2 tenues de travail qui sont presque neuves. Ces tenues ont été achetées auprès de AC EMERAUDE à Jettingen pour la somme de 309,26 €. La Commune de Steinbrunn le Haut propose que Gérard SPADARO récupère ces tenues qui sont à sa taille.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORBLE pour le rachat auprès de la Commune de Steinbrunn le Haut des vêtements de travail de Monsieur Gérard SPADARO, à présent employé par Stetten

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au remboursement de la somme de 309,20 € à la Commune de Steinbrunn le Haut.

6.2. POMPIERS

Monsieur le Maire informe que Monsieur Philippe SCHATT, chef de corps depuis 2002 et jusqu'à ce jour fera valoir ses droits à la retraite de Sapeur-Pompier Volontaire. Une cérémonie pour le remercier pour son engagement et les services rendus sera organisée dimanche 15 juillet à 11h à la Salle Polyvalente. Monsieur le Maire invite les conseillers à prendre part à cette manifestation.

6.3. CINE PLEIN AIR

Monsieur le Maire rappelle que la séance de Ciné plein air aura lieu Samedi 26 août 2018. Afin d'organiser au mieux cette manifestation Monsieur le Maire demande qui pourra être présent pour les travaux de préparation et pour apporter de l'aide tout au long de la soirée.

6.4. CENTRE DE SECOURS DE MAGSTATT LE BAS

Monsieur Roland ZELLER, sapeur-pompier volontaire informe que le Centre de Secours de Magstatt le Bas aura ses « Portes Ouvertes » le samedi 26 août. Il y aura la présence du SAMU et des JSP- Jeunes Sapeurs Pompiers Volontaires

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.